

30 mars 2004

04.126

Interpellation du groupe radical**Baisse de la fiscalité et assainissement des finances: et maintenant?**

Les votations cantonales de ce week-end se sont soldées par un quintuple non, comme le préconisait le gouvernement.

Durant toute la campagne, le Conseil d'Etat a affirmé qu'il était favorable à une baisse de la fiscalité, mais que le moment était mal choisi et qu'il fallait d'abord assainir les finances avant de soulager le contribuable neuchâtelois.

Nous posons donc au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il prendre pour assainir les finances cantonales? Des économies structurelles seront-elles présentées au Grand Conseil et, si oui, dans quels délais?
2. Entre les comptes 2002 et le budget 2004, les dépenses de l'Etat augmentent de 10%, soit de 150 millions de francs. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre des mesures pour freiner cette explosion des dépenses, notamment par le biais d'un frein aux dépenses et à l'endettement?
3. Le Conseil d'Etat s'est dit favorable à une baisse de la fiscalité, mais l'a jugée prématurée. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire quand il envisage de proposer une baisse de la fiscalité et s'il envisage de reprendre certains éléments des contre-projets du Grand Conseil?

L'urgence est demandée.

Signataires: R. Comte, Y. Morel, D. G. Rossier et J.-B. Wälti.